Municipalité de Waltham

Le présent procès-verbal de la séance publique du Conseil est établi.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu et à l'heure habituels le 18 mars 2026, sous la présidence du maire Jordan Evans, en présence des conseillers suivants : 1. Mme Chantal Fortin, 2. M. Francis Turner, 3. Mme Holli Lair, 4. M. Brendan Adam, 5. M. Elwood Allard et 6. M. Tyler Rochon.

Mme Annik Plante, directrice générale, était également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Evans a ouvert la séance à 19 h.

ALLOCUTION DU MAIRE (Décorum)

01-18-03-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il a été proposé de reporter la période de questions à la fin de la séance.

PROPOSÉ PAR LE CONSIELLER ALLARD
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROCHON

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02-18-03-26 — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DERNIER

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR

QUE le procès-verbal du mois dernier soit adopté tel que présenté.

Adoptée

VISITEURS

Quatre (4) visiteurs étaient présents.

M. Godin a interrogé le conseil au sujet de l'entente intercommunale relative au service d'incendie de la MRC. Il a été expliqué que l'entente est toujours en discussion et en cours d'examen, qu'aucune décision n'a été prise et que des renseignements supplémentaires seront fournis dès qu'ils seront disponibles. Le projet est actuellement à l'état d'ébauche.

M. Godin a également demandé pourquoi les résidents ne recevaient aucun suivi de la part des comités de la MRC. Aucune réponse n'a été fournie à cette question.

M. Dempsey a demandé si les cartes avaient été approuvées. Il a été confirmé qu'elles l'avaient été.

RAPPORT DES COMITÉS

- Routes :
  Tout est en ordre; aucun problème n'a été signalé.

- Site de transfert :
  Tout est en ordre ; aucun problème n’a été signalé.

- Aréna :
  La mairesse Evans a annoncé sa démission du conseil d’administration de l’aréna. Elle assure actuellement la formation du nouveau trésorier, mais n’est plus membre du conseil.

• Mandats des comités :

La mairesse Evans a indiqué que des ébauches de mandats des comités seront élaborées et a exprimé l'espoir que le Conseil puisse se réunir à cette fin.

RAPPORT DE LA MAIRE

La mairesse Evans a rapporté avoir assisté à plusieurs réunions et activités, dont une réunion sur la revitalisation, une réunion du Comité des ressources humaines à la MRC, une réunion sur la prévention des inondations et une séance plénière des maires.

Elle a également visité la centrale nucléaire de Chalk River, précisant qu'il s'agissait de sa première visite et qu'elle l'avait trouvée très intéressante.

De plus, la mairesse Evans a assisté à une réunion du Comité de l'investissement social au MRC, ainsi qu'à une réunion de Résidence Meilleur, où le budget 2026 a été présenté. Elle a également annoncé que l'assemblée générale annuelle (AGA) de Résidence Meilleur se tiendra le 26 mars à 19 h.

POINTS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Point soulevé par le conseiller Adam lors de la dernière séance :
Le conseiller Adam a rapporté avoir reçu des plaintes concernant la circulation de motoneiges près du barrage hydroélectrique de la rue Rochon à Waltham. Des automobilistes auraient circulé sur la glace. Cette situation constitue à la fois une nuisance et un risque important pour la sécurité, et il est primordial de prévenir tout accident.
La directrice générale a indiqué qu'elle se pencherait sur la question et ferait rapport au conseil municipal.

Suivi :

La directrice générale a indiqué avoir communiqué avec la Sûreté du Québec (SQ), qui a confirmé qu'elle renforcerait ses patrouilles dans le secteur du barrage. La SQ a également précisé que les résidents devraient continuer de composer le 911 pour signaler de tels incidents. Dans la mesure du possible, il est important d'identifier les personnes impliquées, car cela aiderait la SQ à prendre les mesures appropriées, puisqu'elle n'est pas toujours en mesure d'intercepter les contrevenants sur le fait. Il a également été suggéré que, pour la prochaine saison, la municipalité envisage d'installer une signalisation adéquate en concertation avec Brookfield.

03-18-03-26 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2025 – PLAN RÉVISÉ DE PROTECTION INCENDIE

ATTENDUE QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activités pour l'exercice financier précédent soit préparé, adopté par résolution et soumis annuellement au ministre;

ATTENDU QUE la MRC est responsable de la collecte de ces renseignements afin de produire un rapport d'activités régional;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2025 du chef des pompiers présente le plan révisé de protection incendie;

ATTENDU QUE le conseil a examiné le rapport et en approuve le contenu;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Waltham adopte le rapport annuel 2025 du plan révisé de protection incendie, tel que présenté par le chef des pompiers, et autorise sa transmission à la MRC de Pontiac.

Adoptée

04-18-03-26 RÉSOLUTION – APPUI AU PROJET DE BOULING CHAPEAU ET AUTORISATION DE SIGNER UNE LETTRE D'APPUI

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes soumet une demande de financement auprès du Fonds Régional et Ruralité (FRR) – Volet 4 pour le projet de remplacement de l'équipement de bowling et de réfection des pistes du Bowling Chapeau, situé au Centre communautaire Harrington;

ATTENDU QUE le Bowling Chapeau dessert les résidents de plusieurs municipalités de la région du Haut-Pontiac, dont L'Isle-aux-Allumettes, Chichester, Sheenboro, Waltham et les communautés avoisinantes;

ATTENDU QUE cette installation offre une importante occasion de loisirs aux jeunes, aux familles, aux aînés et aux groupes communautaires et contribue à la vitalité sociale de la région;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures récréatives qui profitent aux résidents de la municipalité de Waltham et de la région environnante;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Waltham exprime son appui au projet de quilles Chapeau, présenté par la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4;

QUE le Conseil mandate le directeur général pour signer et transmettre la lettre d'appui au nom de la municipalité de Waltham.

Adoptée

05-18-03-26 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR) – COMPOSANTE 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – AMÉLIORATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC PONTIAC ET LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS POUR LA PRESTATION DE SERVICES DE TRANSPORT DE PASSAGERS

ATTENDU QUE la municipalité de Waltham reconnaît avoir pris connaissance du guide du demandeur concernant la composante « Coopération et gouvernance municipales » du Fonds Régions et Ruralité, sous-composante « Coopération inter municipale »;

ATTENDU QUE les municipalités d'Alleyn-et-Cawood, de Bristol, de Bryson, de Campbell's Bay, de Chichester, de Clarendon, de Fort-Coulonge, de l'Île-du-Grand-Calumet, de L'Isle-aux-Allumettes, de Litchfield, de Mansfield-et-Pontefract, d'Otter Lake, de Portage-du-Fort, de Rapides-des-Joachims, de Shawville, de Sheenboro, de Thorne, de Waltham, de Cantley, de Chelsea, de L'Ange-Gardien, de La Pêche, de Pontiac, de Val-des-Monts et la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaitent présenter un projet visant à améliorer le service de transport des personnes visées par une entente intermunicipale entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds Régions et Ruralité.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et édicte ce qui suit :

• Le conseil municipal de Waltham s'engage à participer au projet d'amélioration de l'entente inter municipale entre la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la prestation de services de transport de passagers;

• Le conseil de la MRC accepte de payer une partie des coûts, soit la contribution minimale exigée par le programme.

• Le Conseil désigne la MRC de Pontiac comme organisme responsable du projet et autorise sa soumission dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipales du Fonds Régions et Ruralité, sous-volet Coopération inter municipale;

• Le Conseil désigne la MRC de Pontiac pour signer tout document nécessaire, utile ou requis par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

06-18-03-26 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et tous, y compris les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBTQ+) et toutes les autres personnes qui s'identifient à la diversité sexuelle et à la pluralité des identités et expressions de genre;

ATTENDU QUE malgré les efforts récents visant à améliorer l'inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie sont toujours présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, qu'elle est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle découle d'une initiative québécoise menée par la Fondation Émergence depuis 2003,

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence pour la tenue de cette journée;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et qu'elle reconnaisse et souligne cette journée comme il se doit.

Adoptée

07-18-26-03 RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDE DE MAGNÉSIUM AUPRÈS DE MULTI ROUTE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Waltham renouvelle sa commande auprès de Multi Route pour 7 500 litres de chlorure de magnésium pour la saison 2026;

QUE cette quantité soit conservée et réservée pour la municipalité au cas où elle en aurait besoin;

QUE toute quantité non utilisée ne sera pas facturée à la municipalité.

Adoptée

08-18-26-03-26 BUDGET PARTICIPATIF

ATTENDU QU' un contrat a été signé entre la municipalité de Waltham et la MRC de Pontiac le 13 mars 2025, pour le projet de budget participatif, qui prend fin le 31 mars 2026;

ATTENDU QUE le montant de 5000,00 $ provient de fonds utilisés par le MRC dans le cadre du volet 2 – Fonds pour le développement territorial des régions et de la ruralité, pour lequel un accord a été signé avec le MAMH;

ATTENDU QUE la municipalité a confirmé sa contribution de 5 000,00 $ par la résolution n° 07-14-01-25;

ATTENDU QUE la municipalité de Waltham a lancé un programme de participation citoyenne, invitant le public à soumettre des propositions de projets visant à améliorer la vie communautaire;

ATTENDU QUE le projet admissible est : « Play Ball Waltham : Projet de nouvelles tribunes ».

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

IL EST RÉSOLU QUE
1. La municipalité de Waltham approuve officiellement la participation du projet admissible au programme de budget participatif.
2. La municipalité autorise le directeur général à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet conformément au contrat conclu avec la MRC de Pontiac et aux accords de financement applicables.

Adoptée

09-18-26-03 NOMINATION DE TROIS (3) POMPIERS STAGIAIRES AU SERVICE D'INCENDIE DE WALTHAM

Le conseiller Rochon et le maire Evans ont déclaré un conflit d'intérêts, se sont abstenus de participer aux discussions et au vote, et ont quitté la salle pendant les délibérations sur cette question.

ATTENDU QUE le chef des pompiers a soumis des lettres de recommandation pour la nomination de trois (3) personnes au Service d'incendie de Waltham;

ATTENDU QUE ces personnes satisfont aux exigences et qualifications initiales pour servir comme pompiers stagiaires;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'assurer un effectif suffisant pour la sécurité et la protection de la communauté;

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM

IL EST RÉSOLU QUE
• La municipalité de Waltham accepte la recommandation du chef des pompiers et approuve la nomination des personnes suivantes à titre de pompiers stagiaires au sein du Service des incendies de Waltham :
1. Mme Katie Rochon
2. Mme Leeya Lavigne
3. M. Daniel Mousseau

• Ces nominations prennent effet immédiatement et demeurent conditionnelles à la réussite de la période de stage, telle que déterminée par le chef des pompiers.

Adoptée

Le conseiller Rochon et le maire Evans sont retournés à la séance après la conclusion de ce point.

10-18-03-26 ACHAT DE BILLETS – DÉJEUNER DES MAIRES DE LA MRC DE PONTIAC AU PROFIT DE CENTRALE ORGANISÉE

ATTENDANT QUE la MRC de Pontiac organise le déjeuner des maires le 1er avril, au profit de Centraide ;

ATTENDU QUE le prix d'un billet est de 20 $ par personne;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE 1. La municipalité de Waltham autorise l'achat de deux billets pour le petit-déjeuner des maires de Pontiac organisé par le Conseil municipal des maires (CMR).
2. La somme de 40 $ sera prélevée sur le budget municipal pour couvrir les frais de participation à cette activité de financement.

Adoptée

11-18-03-26–POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE WALTHAM CONCERNANT :LA CONTINUITÉ DE L'ACCÈS AUX ARCHIVES INSTITUTIONNELLES DU CMR

ATTENDU QUE le CMR gère une plateforme d'information interne contenant les archives institutionnelles des mandats précédents et actuels ;

ATTENDU QUE l'accès à cette plateforme permet actuellement aux maires nouvellement élus de consulter les documents uniquement à compter de la date de leur élection ;

ATTENDU QUE les maires sortants conservent l'accès aux documents des mandats précédents ;

ATTENDU QUE cela entraîne un accès inégal à l'information institutionnelle parmi les membres du Conseil des maires ;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent avoir accès à une information complète et pertinente pour s'acquitter de leurs responsabilités de gouvernance et prendre des décisions éclairées;

CONSIDÉRANT QUE la continuité institutionnelle exige que l'accès aux archives soit rattaché à la fonction de maire plutôt qu'à un mandat individuel;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Waltham demande officiellement que tous les maires en exercice aient accès aux archives institutionnelles de leurs mandats précédents, dans la mesure où elles concernent des dossiers actifs, en cours ou récurrents;

IL EST RÉSOLU QUE cet accès demeure assujetti à toutes les obligations de confidentialité et restrictions légales applicables;

IL EST RÉSOLU QUE la présente résolution soit transmise au Comité de révision municipale (CRM) pour examen et suite à donner.

Adoptée à la majorité

Pour : Conseillers Rochon, Fortin, Allard et Turner
Contre : Conseillers Lair et Adam

12-18-03-26 RÉSOLUTION – OPPOSITION À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT D'ARMES À FEU POUR LES ARMES DE TYPE ASSIS

Une discussion a eu lieu. Le point a été reporté à une séance ultérieure, le Conseil ayant indiqué qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour examiner la résolution plus en détail.

13-18-03-26 DEMANDE DE MODIFICATION DU GUIDE TECQ 2024-2028 CONCERNANT LA RECHARGE GRANULAIRE

ATTENDU QUE l'article 66 de la Loi sur les pouvoirs municipaux (chapitre C-47.1) confère aux municipalités locales la compétence sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE le Guide concernant les modalités de paiement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert d'infrastructures d'eau et communautaires du Québec (PTICQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire des routes locales était un projet admissible, sans toutefois préciser l'épaisseur requise;

ATTENDU QUE le nouveau guide du PTICQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

ATTENDU QUE cette épaisseur représente une quantité considérable qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

CONSIDÉRANT QU' aucune norme ne prescrit d'épaisseur minimale obligatoire pour le rechargement granulaire dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024, et que les documents du Ministère – notamment le volume VI, chapitre 2, norme 2204 – prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm);

CONSIDÉRANT QUE le rechargement granulaire habituellement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 100 et 150 mm (4 et 6 pouces), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des routes rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- une surélévation importante du niveau de la chaussée, créant des différences de niveau problématiques avec les entrées de garage et les accès aux propriétés;
- une instabilité de la surface de roulement due à un ajout excessif de matériau, même après compactage;
- Un risque accru de dispersion de matériaux dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais drainage des eaux pluviales;
- Une augmentation notable des coûts des matériaux, du transport et de la main-d'œuvre, rendant ces travaux difficiles à supporter pour les municipalités rurales;

- Une détérioration accélérée des routes en raison d'une période de consolidation plus longue et d'une capacité portante réduite durant la phase de stabilisation;
- Des interventions supplémentaires requises pour adapter et prolonger les ponceaux et les entrées privées, engendrant des coûts supplémentaires pour les citoyens et la municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales des charges administratives, financières et opérationnelles supplémentaires qui n'étaient pas prévues lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien de la recharge granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme prévu précédemment, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions aux conditions du sol, au climat et à leurs budgets;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal soit autorisé à demander officiellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de supprimer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire en fonction de leur contexte local;

QUE le Conseil municipal soit autorisé à solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi que de toutes les municipalités du Québec, afin d'appuyer cette demande conjointe de modification du guide;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux organismes suivants :

- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Le député provincial de la MRC de Pontiac;
- La MRC de Pontiac.

Adoptée

14-18-03-26 AVIS DE PROPOSITION RÈGLEMENT 2024-005-02

Par la présente, le conseiller Adam présente une motion visant à soumettre à l'adoption, lors de la prochaine séance publique du conseil, le 15 avril 2026, des modifications au règlement 2024-055, intitulé « Règlement concernant la gestion interne des séances du conseil de la municipalité de Waltham », et plus particulièrement aux articles 13, 14 et 34.

Une fois adopté, le nouveau règlement portera le numéro 2024-005-02.

Un projet de règlement a été mis à la disposition des conseillers au moment du dépôt de l'avis de motion, conformément à la loi.

15-18-03-26 ACHAT D'UN VÉHICULE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le camion municipal F-150 actuel nécessite d'importantes réparations et que son entretien n'est plus rentable;

ATTENDU QUE la municipalité de Waltham souhaite procéder à l'achat d'un camion de remplacement;

ATTENDU QUE le prix d'achat total du nouveau camion est de 37 944,88 $, moins la TPS de 1 644,70 $ et la moitié de la TVQ de 1 640,59 $, pour un coût net de 34 659,59 $;

ATTENDU QUE la municipalité financera 34 000,00 $ du prix d'achat;

ATTENDANT QUE la municipalité versera un acompte de 3 944,88 $ à Shawville Ford et recouvrera par la suite la totalité de la TPS et la moitié de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE les paiements bihebdomadaires d'environ 391,44 $ couvriront le solde restant, soit environ 11 381,67 $ pour le reste de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a budgétisé 22 000,00 $ pour l'entretien des véhicules en 2026, sachant que 10 000 $ ont déjà été affectés aux réparations du camion municipal;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

IL EST RÉSOLU QUE
1. La municipalité de Waltham autorise l'achat du nouveau camion municipal F-150.
2. Le directeur général est autorisé à finaliser l'achat et à verser l'acompte et les mensualités de financement requis à Shawville Ford.
3. L'entente de financement et les paiements sont approuvés, conformément au budget municipal de 2026.
4. La municipalité recouvrera la TPS applicable et la moitié de la TVQ après le paiement.

Adoptée

MUTATION

Aucune mutation immobilière n'est à signaler ce mois-ci.

RAPPORT D'INCENDIE

Le conseil a été informé d'un (1) incendie survenu le 11 mars 2026. L'appel d'urgence a été reçu à 21 h 26, demandant l'intervention d'un camion-pompe et de personnel. Les pompiers de Waltham sont intervenus entre 21 h 56 et 23 h 32. Au total, sept (7) pompiers et un (1) répartiteur ont été dépêchés sur les lieux.

Résumé de l'incident :

Les pompiers de Pontiac West étaient déjà sur place ; cependant, l'accès à l'allée était limité par la présence de leurs véhicules. Le personnel de Waltham a reçu l'ordre de rester au bout de l'allée. Un petit hangar à matériel était en feu près d'autres bâtiments, mais l'incendie ne s'était pas propagé. Il a été demandé aux pompiers de Waltham de se retirer.

NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'a été soulevé.

CORRESPONDANCE

Le Conseil a reçu des informations concernant le petit-déjeuner des maires de Pontiac, organisé par la MRC au profit de Centraide, qui aura lieu le 1er avril de 7 h 30 à 9 h 30. Les billets sont au prix de 20 $ chacun. Les résidents intéressés peuvent se les procurer sur le site Web de la MRC.

INFORMATIONS/MISES À JOUR ADMINISTRATIVES

Aucun point n'a été soulevé.

VARIA

Aucun point n'a été soulevé.

16-18-03-26 – PAIEMENT DES FACTURES DE FÉVRIER 2026

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil accuse réception du paiement de toutes les factures déjà réglées au cours du mois de février 2026, pour un montant total de 17 638,14 $.

QUE le Conseil autorise le paiement de toutes les factures restantes pour le mois de février 2026, pour un montant total de 105 299,54 $, tel que présenté;

QU' un total de 122 937,68 $ est fixé pour l'ensemble des factures du mois de février 2026.

Adoptée

Attestation de disponibilité

Je soussignée, Annik Plante, directrice générale de la municipalité de Waltham, certifie que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus.
Fait à Waltham, le 18 mars 2026.

Annik Plante
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

17-18-03-26 CLÔTURÉ

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

Adoptée

Maire : Mme Jordan Evans

_____
Directrice générale/Secrétaire-trésorière : Mme Annik Plante

_____